

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC **Aux contribuables**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 608-22, PORTANT SUR L'UTILISATION DE CONTENEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Est donné, par les présentes, par la soussignée :

Qu'une **assemblée publique de consultation** se tiendra lundi, le **2 mai 2022**, à **19h00**, à la salle du conseil municipale située au 1962, boulevard St-Joseph Ouest, à Saint-Majorique-de-Grantham concernant le projet de règlement numéro **608-22 en amendement au règlement de zonage numéro 597-21 et concernant l'utilisation de conteneur**.

Est également donné, par les présentes, par la soussignée :

Que lors de cette même **assemblée publique de consultation** du **2 mai 2022**, il sera présenté le projet de règlement numéro **608-22** en amendement au règlement numéro 597-21 et concernant l'utilisation de conteneur.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 6^{ième} jour du mois d'avril 2022.



Mme Émilie Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière